



Bruxelles, le 13 juillet 2010
12088/10
PRESSE 204

Le Conseil engage des procédures concernant les déficits excessifs à l'égard de la Bulgarie, du Danemark, de Chypre et de la Finlande

Le Conseil a aujourd'hui¹ engagé des procédures concernant les déficits excessifs à l'égard de la Bulgarie, du Danemark, de Chypre et de la Finlande, et a formulé des recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier.

Il a adopté:

- en vertu de l'article 126, paragraphe 6 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, des décisions concernant l'existence de déficits publics excessifs dans ces quatre Etats membres suite au dépassement de la valeur de référence établie par le traité à 3 % du produit intérieur brut (PIB);
- en vertu de l'article 126, paragraphe 7 du traité, des recommandations portant sur les mesures qu'ils doivent prendre afin de ramener leurs déficits sous les 3 % du PIB.

Selon les données communiquées par les Etats membres concernés, l'on a constaté en 2009 un dépassement réel de la barre des 3 % en Bulgarie et à Chypre, alors qu'au Danemark et en Finlande un dépassement est attendu en 2010.

Pour ce qui concerne la correction de leurs déficits:

- s'agissant de Chypre et du Danemark, le Conseil estime, sur la base de perspectives économiques présentées par la Commission, que des circonstances particulières liées aux répercussions de la crise économique mondiale justifient une correction dans le moyen terme plutôt qu'à court terme;

¹ La décision a été prise lors d'une réunion du Conseil "Affaires économiques et financières".

P R E S S E

- en ce qui concerne la Bulgarie et la Finlande, en revanche, il conclut que rien ne justifie que l'on s'écarte du délai normal pour la correction du déficit.

Ainsi, dans ses recommandations, le Conseil invite la Bulgarie et la Finlande à ramener leurs déficits au-dessous du seuil de 3 % du PIB d'ici à 2011, Chypre à ce faire d'ici 2012 et le Danemark d'ici à 2013. Pour tous les quatre Etats membres, il fixe au 13 janvier 2011 un délai pour prendre des mesures correctrices.
